



Le Courrier du S.I.A.E.S. n° 61

Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE 04 91 34 89 28 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr http://www.siaes.com

16 Juillet 2014

Trimestriel Prix 1,50 €

16^{ème} année

Publication n° 145



affilié à la
Fédération Autonome
de l'Éducation Nationale

Des congés estivaux pour veillée d'armes.

ÉDITORIAL

Sans surprise, l'année scolaire s'achève sur fond de vieux débats autour de l'utilité des diplômes du Brevet et du Baccalauréat que les réformistes rêvent de supprimer et de remplacer par un contrôle continu et une évaluation par compétences. Correcteurs et examinateurs auront eu tout loisir de juger de la hausse du niveau annoncée par nos dirigeants. Certains d'entre eux auront été témoins de la façon dont on relève ce niveau. Mais ne parlons pas des choses qui fâchent.

L'avis collégial des professeurs rendu en conseil de classe aura souvent été bafoué par des chefs d'établissement ou des commissions d'appel qui donnent raison aux élèves qui n'ont pas fourni le travail et les efforts nécessaires durant l'année. Mais « *c'est promis, il rattrapera ses lacunes durant les vacances et l'an prochain ...* ».

Pas de quoi redonner le moral et la confiance aux enseignants. Et comment s'étonner de la crise des vocations ?

Toute l'équipe du **SIAES - SIES / FAEN** s'est mobilisée durant l'année scolaire 2013-2014 pour **être proche de vous**, répondre au mieux à vos attentes, **vous informer, vous conseiller**, voire dans certains cas **vous défendre**. Nous le rappelons, votre syndicat n'emploie pas de secrétaire et ses responsables sont tous des bénévoles qui donnent leurs coordonnées (téléphone ou mail) personnelles aux adhérents afin d'être, autant que possible, joignables en dehors de leurs heures de cours. Votre syndicat ne fonctionne que grâce à leur travail et aux cotisations des adhérents.

La **défense collective et des intérêts matériels et moraux de la profession** a également été au cœur des préoccupations et des actions du **SIAES - SIES** et de la **FAEN** qui n'ont pas renié leurs convictions, leurs mandats et leur **indépendance vis à vis des partis politiques**. Peu de syndicats et de fédérations peuvent en dire autant, certainement pas ceux qui ont adouci leur discours depuis 2012 (idéologie politique oblige) ou ceux qui ont brutalement retourné leur veste et soutenu des réformes qu'ils avaient combattues naguère tout en tenant un double discours pour ne pas se couper de leurs électeurs.

Face à un pôle réformiste élargi (SE-UNSA - SGEN-CFDT - SNALC-FGAF) qui a activement soutenu les réformes de Vincent Peillon et la Loi de « refondation », face à l'abstention complice du SNES-FSU et du SNEP-FSU, le SIAES - SIES et leur fédération, la FAEN, portent fièrement les valeurs du syndicalisme indépendant et autonome.

Loin d'être dans l'opposition systématique, nous revendiquons une refondation et des réformes, mais pas celles empiées depuis plus de 30 ans. Nous avons toujours défendu et nous défendrons toujours avec la même conviction :

- **L'École Républicaine**, attaquée par la « refondation » Peillon et actuellement en voie de territorialisation ;
- **les statuts qui protègent les différents corps de professeurs et les CPE face aux injonctions de chefs d'établissement ou d'IPR** qui veulent les encaserner en augmentant leur temps de présence dans l'établissement, dénaturer leurs missions et multiplier les tâches qui leur incombent ;
- **la liberté pédagogique des professeurs** plus que jamais menacée par le travail en équipe imposé, les absurdes réformes successives et la « mode pédagogique du moment » dont certains inspecteurs se font les VRP, le décloisonnement des disciplines et l'évaluation par compétences qui sont des avatars de la polyvalence qui se met sournoisement en place ;
- **l'autorité des professeurs, le respect qui leur est dû, la reconnaissance de leurs diplômes et qualifications afin qu'ils ne soient pas relégués au simple rang d'animateurs socio-culturels ;**
- **la méritocratie, l'excellence et l'élitisme républicain (les CPGE en sont un exemple à sauvegarder) ;**
- **la transmission des savoirs et des savoir-faire par des spécialistes formés par l'Université ;**
- **l'égalité d'accès à l'instruction pour tous les élèves, surtout sur le territoire, quelles que soient leurs origines sociales**, principe Républicain fondamental gravement remis en cause par la refondation « Peillon » et la territorialisation ;
- **les différentes filières d'enseignement : générale, technologique et professionnelle.**

Le congrès annuel du **SIAES - SIES / FAEN** a réuni plus d'une centaine de participant(e)s dans une ambiance conviviale le 5 Mai en présence de Jean Denis Merle, Secrétaire Général du **SNCL-FAEN**, et de Denis Roynard, Président du **SAGES-FAEN**, nos syndicats partenaires. Le Bureau syndical du **SIAES** a été élu pour trois ans à l'unanimité. Il est composé de responsables dont le mandat est renouvelé et de collègues qui œuvraient déjà dans l'équipe et qui viennent enrichir le Bureau de leurs compétences (voir organigramme page 8). C'est donc une équipe expérimentée, renforcée et rajeunie, qui s'apprête à mener la campagne électorale pour **les élections professionnelles qui auront lieu du 27 Novembre au 4 Décembre pour lesquelles le SIAES - SIES et la FAEN présenteront des listes dans tous les corps et aux différents scrutins (CCPA, CAPA, CAPN, CTA, CTM)**. **N'hésitez pas à vous porter candidat pour figurer sur nos listes. Faites connaître nos idées et nos valeurs.**

Ne nous oubliez pas ! Soutenez le syndicat qui vous informe et vous défend au quotidien !

VOTEZ SIAES - SIES et FAEN !

Jean Baptiste VERNEUIL - Secrétaire Général du SIAES - FAEN

Nous venons d'apprendre avec tristesse et consternation l'assassinat d'une collègue, professeur des écoles, poignardée à mort par une mère d'élève devant les autres enfants de la maternelle où elle exerçait. Le **SIAES - SIES** et la **FAEN** adressent leurs sincères condoléances à la famille de ce professeur, à ses collègues et à ses proches.

Ce geste odieux constitue le stade ultime des agressions subies, souvent dans l'impunité, par de nombreux professeurs, que nos dirigeants et les syndicats complaisants minimisent et appellent « incivilités ».

La banalisation de la violence se poursuit et les médias, davantage préoccupés par les compétitions sportives du moment, n'accordent que quelques minutes ou quelques lignes au traitement de ce drame.

Il appartient à la justice de faire la lumière sur les circonstances de ce meurtre qui constitue un des symptômes d'une société laxiste qui trouve explications et circonstances atténuantes même au pire des gestes.

Nous ne nous associerons pas à l'ignoble exploitation syndicale de ce drame à des fins électoralistes.

Santé et risques psychosociaux : état des lieux.

De nombreux collègues nous alertent sur les carences de l'éducation nationale en matière de médecine de prévention. C'est un des dossiers suivis par le **SIAES - SIES** et par la **FAEN** depuis de nombreuses années.

Le contexte professionnel se dégrade : recul de l'âge légal de départ à la retraite ; augmentation de la charge de travail et du nombre de réunions ; multiplication des compléments de service ; pressions hiérarchiques et mise en place du « New public Management » ; montée des agressions verbales et physiques émanant d'élèves ; pressions, voire mépris, de certains parents agissant en « consommateurs d'école » ; manque de soutien de la direction de l'établissement et de l'administration...

Les moyens mis en œuvre ne sont pas à la hauteur des besoins. Le nombre de médecins de prévention est insuffisant. Les crédits alloués aux personnels confrontés à des difficultés de santé (postes adaptés, allègements de service etc.) diminuent face à une demande croissante. De trop nombreux professeurs en situation de détresse doivent essayer un refus, parfois incompréhensible, d'attribution de Congé Longue Maladie ou de Congé Longue Durée et/ou subir les lenteurs du Comité Médical Départemental et de lourdes conséquences financières.

Le **SIAES - SIES / FAEN** ne cesse de rappeler l'obligation, définie par le législateur, pour l'Etat, de prendre en charge le suivi de la santé physique, psychologique et environnementale des enseignants. Le **SIAES - SIES / FAEN** revendique :

- la mise en place d'un **suivi médical régulier et de qualité** (examen médical annuel, visite auprès d'un médecin de prévention tous les cinq ans) qui passe par une **augmentation du nombre de médecins de prévention** ;
- **l'aménagement des fins de carrière**, notamment pour les professeurs confrontés à des difficultés de santé, avec des modalités particulières pour les professeurs d'EPS et ceux exerçant en atelier dans les Lycées Technologiques et Professionnels, en SEGPA ou EREA, afin qu'ils puissent obtenir une **reconversion** ou un **poste adapté** (CNED, administratif, UNSS etc.) ;
- **le rétablissement de la Cessation Progressive d'Activité** ;
- **la possibilité, en fin de carrière, pour celles et ceux qui le souhaitent, de redéfinir le service** (80 % de cours et 20 % de tutorat ou d'accompagnement de stagiaires ou de néo-titulaires).

Cela a certes un coût, mais notre demande demeure légitime. Par ailleurs, comme le **SIAES - SIES** et la **FAEN** le rappellent en CAPA et lors des audiences qui leur sont accordées, **réaliser un emploi du temps adapté à la pathologie ou à la situation sociale et familiale de l'enseignant ne coûte rien à l'administration et a des effets considérablement bénéfiques.** Pourtant, à en juger par les services attribués, la situation se dégrade avec la généralisation d'emplois du temps « à trous ».

Définition de la maladie professionnelle et présomption d'origine professionnelle d'une maladie : Pour être reconnue comme maladie professionnelle, la pathologie doit figurer dans l'un des tableaux annexés au Code de la sécurité sociale (régime général et régime agricole). Chaque tableau comporte les symptômes ou lésions pathologiques que doit présenter le malade (énumération limitative) ; le délai de prise en charge (délai maximal entre la date à laquelle le travailleur a cessé d'être exposé au risque et la première constatation de l'affection) ; les travaux susceptibles de provoquer l'affection en cause (liste parfois limitative ou indicative). Toute affection qui répond aux conditions médicales, professionnelles et administratives mentionnées dans les tableaux est systématiquement "présumée" d'origine professionnelle, sans qu'il soit nécessaire d'en établir la preuve.

Une maladie professionnelle ne peut alors être déclarée qu'en fonction de cette classification. Le stress, la souffrance au travail et les autres risques psychosociaux, ne figurent malheureusement pas dans ces tableaux. On note cependant une évolution, car les risques psychosociaux auxquels sont confrontés les travailleurs en général et les professeurs en particulier sont plus fréquemment évoqués. J'ai notamment assisté à un colloque du CODES 13 (Comité Départemental d'Éducation pour la Santé) et aux 14^{èmes} Rencontres enseignants-chercheurs au Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail (unité mixte de recherche du CNRS et de l'Université d'Aix-Marseille) sur le thème de la santé au travail, particulièrement riche en informations.

Des textes officiels paraissent sur le sujet et laissent entrevoir une meilleure reconnaissance des pathologies professionnelles.

Une circulaire, signée du Premier Ministre, relative à la « mise en œuvre du plan national d'action pour la prévention des risques psychosociaux dans les trois fonctions publiques » a été publiée le 21 mars 2014. Elle rappelle la responsabilité des chefs de service (les Recteurs) en matière de prévention des risques professionnels et prévoit des dispositifs d'appui à l'élaboration des plans de prévention. Quatre indicateurs seront désormais utilisés dans tous les plans de prévention : taux d'absentéisme pour raisons de santé ; taux de rotation des agents ; taux de visite sur demande au médecin de prévention ; taux d'actes de violence physique envers le personnel (émanant du personnel et émanant des usagers).

La reconnaissance par le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille du suicide de Pierre Jacque comme « imputable au service » et celle de cinq autres suicides de personnels de l'éducation nationale depuis 2010 constituent des avancées notables.

La prévention et la prise en charge des pathologies développées par les personnels de l'éducation nationale et liées aux évolutions du métier restent jusqu'à ce jour globalement négligées par les gouvernements successifs. La médiatisation des drames survenus dans de grandes entreprises, mais aussi dans l'Éducation Nationale, contribue à sensibiliser nos dirigeants à la gravité de la situation. **Une (r)évolution de l'organisation de la médecine de prévention est urgente et impérative pour prévenir les risques psychosociaux et traiter les pathologies qui en découlent.**

Cependant, le fait que l'Etat soit à la fois prescripteur et réparateur suscite débats et interrogations.

Christophe CORNEILLE - Secrétaire Exécutif EPS du SIAES - FAEN

Travail en commission : ce sont parfois ceux qui en parlent le plus qui en font le moins !

Certains d'entre vous s'étonnent et sont choqués de recevoir des email émanant d'organisations syndicales auxquelles ils n'ont pas communiqué leur adresse électronique professionnelle, ni donné leur accord. **Force est de constater que le travail de certains syndicats en commission (GT, CAPA, FPMA) est inversement proportionnel aux efforts qu'ils déploient en terme de communication numérique.**

L'administration ne communique pas aux syndicats les adresses électroniques professionnelles des professeurs ou des CPE.

L'adresse électronique professionnelle ne peut être utilisée par un syndicat qu'après avoir recueilli l'accord du professeur ou du CPE.

A maintes reprises, le Recteur a rappelé à l'ordre l'organisation qui persiste à utiliser systématiquement ce moyen pour communiquer le résultat de commissions ou pour proposer ses services. En effet, en plus d'être illégale, la **reconstitution sauvage des adresses** (prénom.nom@ac-aix-marseille.fr) conduit à des **erreurs** qui ont pour conséquence de faire parvenir des **informations personnelles et confidentielles sur la carrière** à un homonyme appartenant à une autre discipline, un autre corps, voire une autre catégorie de personnels.

Le **SIAES**, deuxième syndicat de l'académie, respecte les agents, la **déontologie professionnelle** et ne se livre pas à de telles méthodes.

L'administration va mettre en place des listes de diffusion institutionnelles. Nous nous en félicitons. Chacun sera libre de s'y abonner ou pas.



**Syndicat Indépendant Académique
de l'Enseignement Secondaire - Aix-Marseille**
**Syndicat Indépendant - national -
de l'Enseignement Second degré**

**Le SIAES et le SIES
sont affiliés à la
Fédération Autonome
de l'Éducation Nationale**





Le **SIAES** et le **SIES** ont la douleur de vous faire part du décès de Monsieur GARCIN Jean Paul survenu dans sa 68^{ème} année. Nous adressons nos plus sincères condoléances à sa famille.

Une délégation composée de responsables et d'adhérent(e)s du **SIAES - SIES** était présente lors des obsèques pour lui rendre un dernier hommage. Une gerbe a été déposée et une plaque est en cours de réalisation.

Les collègues qui souhaitent participer à la collecte organisée pour la gerbe et la plaque peuvent encore le faire en prenant contact avec la trésorière Virginie VOIRIN (06 30 58 86 54 - voirin.virginie@orange.fr) et en adressant un chèque du montant de leur choix à l'ordre du **SIAES**.

Si le montant de la collecte dépasse les frais engagés, le **SIAES** fera un don à l'institut Paoli-Calmettes (centre régional de lutte contre le cancer).

Hommages à Jean Paul GARCIN

Lus lors des obsèques. Les Pennes Mirabeau, 27 juin 2014.

J'ai cheminé avec Jean-Paul dans le cadre syndical, pendant près de 30 ans, en particulier à partir de 1998 au **SIAES** dont il a été l'un des fondateurs, contribuant fortement à sa construction et à sa réussite.

C'était vite devenu un ami sûr, fidèle et sur qui on pouvait compter.

Il était toujours disponible et au service des autres, n'attendant rien pour lui-même.

Il parlait peu mais juste et était toujours prêt au travail demandé dans le bénévolat le plus total.

Son métier de professeur et son engagement syndical étaient une partie importante de sa vie et il s'y est donné pleinement jusqu'au bout, pour ses élèves, pour ses collègues et pour défendre ses convictions.

Jean-Paul, la grande faucheuse est passée trop tôt pour toi, et tu n'as pu profiter d'une retraite méritée.

Nous n'oublierons pas tout ce que tu as fait pour le syndicat, et par là, avant tout, pour toutes celles et ceux que tu as conseillés, aidés, défendus au sein du syndicat et en tant que commissaire paritaire durant de longues années.

Ton travail, ton honnêteté, ta rectitude, ta discrétion, ton abnégation, tes qualités humaines étaient appréciés de tous, dans ton lycée comme au Rectorat et par les autres syndicats, et nous garderons tous durablement le souvenir de l'homme droit, juste et travailleur que tu étais et qui restera dans nos cœurs et notre esprit.

Jacques MILLE - Secrétaire Général du **SIAES** de 1998 à 2010

Jean Paul a été un des membres fondateurs du **SIAES** en 1998, puis du **SIES** en 2005.

Professeur Certifié Hors Classe de Lettres Classiques, apprécié de ses collègues et de ses élèves, Commissaire Paritaire durant de nombreux mandats, Secrétaire adjoint du **SIAES** jusqu'à sa retraite en Octobre 2011, Président du **SIES**, il a été un des piliers de notre syndicat.

Jean Paul a consacré bénévolement, en refusant de bénéficier d'une décharge syndicale, une très grande partie de sa vie et de son temps à aider les autres et à défendre l'Ecole Républicaine, l'instruction et les valeurs que nous partageons. Même à la retraite, tu suivais attentivement la vie du syndicat.

Tu as offert sans compter ton temps aux autres. Peut-être était-ce, comme l'écrivait Aragon, pour « *passer le temps, petit qu'il nous reste de vivre* ».

Tu as tenu la permanence téléphonique du syndicat en communiquant ton téléphone personnel aux adhérents. Que d'heures passées chaque jour à écouter et à aider des collègues en difficulté, mais aussi ceux qui usaient et abusaient de ta patience, sans jamais parvenir à te faire perdre ton calme légendaire.

A une époque où l'on ne pouvait pas s'appuyer sur les moyens informatiques et technologiques actuels, tu développais des trésors d'ingéniosité pour que le syndicat soit le plus performant possible. Les « anciens » parlent encore de ton système de fiches.

Lorsque j'ai rejoint le **SIAES**, je l'ai fait pour des idées, mais également pour des personnes de grande valeur comme toi. J'ai eu l'honneur et le plaisir de siéger à tes côtés en CAPA. J'ai beaucoup appris professionnellement, syndicalement et humainement.

Tu étais respecté et apprécié.

Discret, tu n'aimais pas te mettre en avant ; tu réalisais, souvent dans l'ombre, un travail colossal qui a permis le développement du syndicat.

Nous savons que si tu avais pu, tu aurais continué à enseigner. En effet, plus que tout, tu aimais, tu vivais pour les Lettres Classiques.

Tu appréciais tellement ton métier de professeur, même si tu déplorais la dégradation des conditions de travail et la baisse du niveau des élèves.

Les générations d'élèves à qui tu as dispensé ton enseignement de grande qualité peuvent t'être reconnaissants.

Je relaye également les nombreux témoignages et hommages reçus de la part de collègues et d'adhérents qui ne peuvent être présents aujourd'hui, car retenus par leurs obligations professionnelles et les épreuves du bac ou du brevet. Des syndicats et des membres de l'administration rectorale t'ont également rendu hommage. Tous transmettent leurs condoléances à la famille

Jean Paul, tu resteras à jamais dans nos mémoires et dans nos cœurs et tu fais partie de l'histoire du **SIAES-SIES** et du syndicalisme indépendant. Nous avons le devoir de perpétuer ton œuvre.

Jean-Baptiste VERNEUIL - Secrétaire Général du **SIAES** depuis 2010 3

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

Pour nous permettre de continuer à VOUS REPRÉSENTER et VOUS DÉFENDRE

à tous les niveaux, ACADÉMIQUE et NATIONAL, SYNDICAL et FÉDÉRAL,

VOTEZ POUR LES LISTES *S.I.A.E.S.* - *SIES*/ FAEN ! Soutenez le syndicalisme INDÉPENDANT !

Vote électronique du 27 Novembre 2014 au 4 Décembre 2014	CAPA Commission Administrative Paritaire Académique	CAPN Commission Administrative Paritaire Nationale	CTA Comité Technique Académique	CTM Comité Technique Ministériel
	 Liste <i>S.I.A.E.S.</i>	 En union avec les syndicats de la FAEN	 Liste fédérale	 Liste fédérale
VOTEZ A TOUS LES SCRUTINS				

Comme lors des précédentes élections professionnelles, le vote sera électronique. Nous craignons que l'histoire se répète et que cette modalité de vote prive de nombreux électeurs de leur droit fondamental à pouvoir voter.

Chaque voix compte pour le *SIAES* - *SIES* et pour la FAEN ! Voici les premières consignes afin d'éviter un problème technique qui vous empêcherait de voter entraînant ainsi la perte d'une précieuse voix pour le *SIAES* - *SIES* et la FAEN.

1 / Vérifiez sur votre bulletin de salaire que votre adresse postale est correcte.

2 / Vérifiez sur votre bulletin de salaire (rubrique identification) que votre numéro INSEE est correct.

En cas d'anomalie, vous devez le signaler auprès de votre gestionnaire au Rectorat.

3 / Vérifiez que vous êtes en possession de votre NUMEN.

4 / Si vous ne l'avez pas déjà fait, activez votre adresse de messagerie électronique professionnelle.

5 / Consultez régulièrement votre messagerie électronique professionnelle. Videz régulièrement votre messagerie académique afin de ne pas atteindre sa capacité maximale de stockage. Après suppression des messages lus, pensez à vider la corbeille afin de libérer de l'espace de stockage.

BILAN DES COMMISSIONS PARITAIRES Congés de Formation Professionnelle 2014-2015

Attribution des CFP pour 2014-2015	Agrégés	Certifiés, Professeurs d'EPS, CPE, CO-Psy	PLP
Nombre de demandeurs	109	965 (841 Certifiés, 75 EPS, 36 CPE, 13 CO-Psy)	129
Nombre de CFP attribués	7 CFP	40 CFP	7 CFP
Barème du dernier bénéficiaire d'un CFP	80 points	80 points	80 points
Date de naissance du dernier bénéficiaire	13/11/1967	23/12/1970	23/05/1972

Le Groupe de Travail intercorps s'est tenu le 17 Avril, les CAPA des différents corps entre le 6 et le 16 Mai.

Un compte-rendu détaillé, également publié sur www.siaes.com, a été adressé aux adhérent(e)s concerné(e)s.

La pénurie de moyens alloués aux CFP, couplée à une demande croissante, a pour conséquence l'augmentation du nombre de points permettant l'attribution d'un CFP. Pour le groupe 2 (Certifiés, Professeurs d'EPS, CPE et CO-Psy), la barre correspond depuis 5 ans au barème maximal (80 points). Pour les Agrégés et les PLP, la barre atteint pour la première fois 80 points. Parmi 965 candidats du groupe 2, 188 ayant le barème maximal ont été départagés à l'âge. 356 candidats ont formulé 5 demandes ou plus (95 ont formulé 10 demandes ou plus). Cette situation insupportable a été vivement condamnée par les commissaires paritaires du *SIAES* - FAEN en Groupe de Travail intercorps comme en CAPA.

Accès au corps des Professeurs Agrégés par liste d'aptitude.

Il y avait cette année 261 promotions nationales possibles. Lors de la CAPA, le Recteur a proposé 57 candidat(e)s au Ministre (sur 574 candidatures). 12 des 57 proposé(e)s ont été promu(e)s par le Ministre.

Droit Individuel à la Formation 2014-2015 :

Consultez le Bulletin Académique n° 634 du 26/05/2014 téléchargeable sur siaes.com rubrique « Votre carrière / DIF ».
1^{ère} campagne : dossier à déposer pour le 29/08/2014 / 2^{ème} campagne : dossier à déposer pour le 14/11/2014

Demande d'admission à la retraite - rentrée scolaire 2015 :

Lire le Bulletin Académique spécial n° 291 du 09/06/2014 téléchargeable sur siaes.com rubrique « Votre carrière / Retraite »
Responsable retraite du *SIAES* - *SIES*/ FAEN : Jean Luc BARRAL - 04 42 62 55 01 - jluc.barral@gmail.com

Soutenez le SYNDICALISME INDÉPENDANT ! Adhérez au *SIAES* - *SIES*/ FAEN !

Il n'est jamais trop tard pour adhérer au *SIAES* ! La cotisation court sur 365 jours.

En réglant votre cotisation en Juillet 2014, vous serez adhérent(e) jusqu'en Juillet 2015.

Bulletin d'adhésion page 8. La réduction d'impôt pour l'année 2014 est de 66 % :

une cotisation de 25,00 € ne vous coûte réellement que 8,50 €
une cotisation de 32,00 € ne vous coûte réellement que 10,88 €
une cotisation de 35,00 € ne vous coûte réellement que 11,90 €
une cotisation de 48,00 € ne vous coûte réellement que 16,32 €
une cotisation de 72,00 € ne vous coûte réellement que 24,48 €

une cotisation de 84,00 € ne vous coûte réellement que 28,56 €
une cotisation de 95,00 € ne vous coûte réellement que 32,30 €
une cotisation de 99,00 € ne vous coûte réellement que 33,66 €
une cotisation de 108,00 € ne vous coûte réellement que 36,72 €
une cotisation de 112,00 € ne vous coûte réellement que 38,08 €

STAGIAIRES 2014-2015 : le *SIAES- FAEN* vous souhaite la bienvenue !

Les commissions où seront prononcées les affectations en établissement des lauréats des concours affectés dans l'académie d'Aix-Marseille pour y effectuer leur stage se tiendront le 16 et le 17 Juillet. Le *SIAES - SIES / FAEN*, qui siège dans ces commissions, suivra le dossier de ses adhérent(e)s et les informera prioritairement.

Nous souhaitons la bienvenue aux stagiaires et invitons celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait à se rapprocher de nous afin d'obtenir les informations et conseils dont ils auront besoin tout au long de leur année de stage et de leur carrière.

De nombreux stagiaires Agrégés, Certifiés, Professeurs d'EPS, PLP et CPE ont déjà rejoint le *SIAES - SIES / FAEN*.

Fort de son **implantation**, de sa **présence sur le terrain**, de l'**expérience** et la **disponibilité** de ses élu(e)s et responsables - qui interviennent quasi quotidiennement auprès des services du rectorat - et de sa position de **DEUXIÈME SYNDICAT DE L'ACADÉMIE**, le *SIAES - SIES / FAEN* est à votre disposition pour vous informer, vous conseiller et vous défendre si besoin. N'hésitez pas à nous contacter au **06 80 13 44 28** ou par mail jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

Une partie de notre équipe sera présente le 25 Août lors de la journée d'accueil des lauréats des concours.

Le *SIAES - SIES / FAEN*, syndicat **ACADÉMIQUE, NATIONAL** et **FÉDÉRÉ**, conseillera et accompagnera ses adhérent(e)s pour la phase INTER académique (Novembre-Décembre 2014) **ET** la phase INTRA académique (Mars-Avril 2015) des mutations, quelle que soit l'académie obtenue. Pour chaque phase du mouvement, le *SIAES - SIES / FAEN* publie un journal « Spécial Mutations » et tient de nombreuses permanences pour recevoir et conseiller INDIVIDUELLEMENT ses adhérents en fonction de leur SITUATION PERSONNELLE.

Les règles nationales et des 31 académies sont sur notre site internet : <http://www.siaes.com/mutations.htm>

BILAN DES COMMISSIONS PARITAIRES MUTATIONS INTRA ACADÉMIQUES 2014

Les commissions se sont tenues du 17 au 19 Juin. Veuillez trouver ci-dessous les **barres d'entrée départementales**. Tout ne pouvant être publié ici, les barres d'entrée dans les communes et la liste des postes pourvus (Agrégés-Certifiés, CPE, EPS, PLP) sont en téléchargement à la rubrique « Mutations » de notre site (<http://www.siaes.com/mutations.htm>).

Disciplines	04		05		13		84	
	poste fixe	ZR						
ALLEMAND	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	514,2	447,2	21	Pas d'entrant
ANGLAIS	304,2	154,2	429,2	386,2	79,2	21	172,2	21
ARABE	Pas d'entrant							
ARTS APPLIQUÉS	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	1062,2	21	Pas d'entrant	Pas d'entrant
ARTS PLASTIQUES	355,2	Pas d'entrant	304,2	Pas d'entrant	58	Pas d'entrant	336,2	Pas d'entrant
BIOCHIMIE BIOLOGIE	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	1048,2	635,2	Pas d'entrant	Pas d'entrant
CHINOIS	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	21	Pas d'entrant	599,2	Pas d'entrant
DOCUMENTATION	21	Pas d'entrant	311,2	Pas d'entrant	422,2	Pas d'entrant	279,2	Pas d'entrant
ECO-GESTION COMMU	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	232,2	122	662,2	Pas d'entrant
ECO-GESTION COMPTA	55	Pas d'entrant	Pas d'entrant	1062	62	188	629,2	174
ECO-GESTION MK	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	1379,2	372,2	363	239
EDUCATION MUSICALE	375,2	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	1356,2	972,2	1987,2	Pas d'entrant
EPS	529,2	90	1322,2	584,2	450,2	38	775,2	38
ESPAGNOL	Pas d'entrant	Pas d'entrant	1372	Pas d'entrant	385,2	199,2	75	31
HISTOIRE-GEO	71	21	38	21	21	21	104	52
ITALIEN	21	Pas d'entrant	599,2	Pas d'entrant	447,2	154,2	1683	21
JAPONAIS	Pas d'entrant	21	Pas d'entrant					
LETTRES CLASSIQUES	154,2	Pas d'entrant	422,2	Pas d'entrant	145	Pas d'entrant	21	Pas d'entrant
LETTRES MODERNES	222,2	122	21	104	72,2	21	229	79,2
MATHEMATIQUES	451,2	147,2	312	Pas d'entrant	21	21	191,2	147,2
PHILOSOPHIE	71	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	469	437,2	21	21
PORTUGAIS	Pas d'entrant							
PROVENCAL	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	21	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant
SES	Pas d'entrant	835,2	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	289,2	Pas d'entrant	222,2
SCIENCES PHYSIQUES	1774,2	354,2	1717,2	Pas d'entrant	166,2	82,2	222,2	145
SII AC	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	93	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant
SII EE	212,2	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	2077	1461,2	Pas d'entrant	Pas d'entrant
SII ING ME	Pas d'entrant	1021	Pas d'entrant	Pas d'entrant	570	185,2	773	274,2
SII SIN	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	481,2	121	935,2	Pas d'entrant
STMS	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	119,2	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant
SVT	Pas d'entrant	529,2	2556,2	Pas d'entrant	142	21	429,2	422,2
TECHNOLOGIE	163	Pas d'entrant	361,2	Pas d'entrant	83	Pas d'entrant	408,2	Pas d'entrant

TZR - Phase d'ajustement :

Responsable TZR, commissaire paritaire : Fabienne CANONGE fabienne.canonge@siaes.com - 04 42 30 56 91

Résultat 1^{ère} phase (CPE et EPS) : 16 Juillet

Résultat 1^{ère} phase (Agrégés, Certifiés et PLP) : 18 Juillet

Résultat 2^{ème} phase (tous corps) : 26 Août

BILAN DES COMMISSIONS PARITAIRES

Promotions à la Hors Classe 2014

REVENDEICATIONS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX (TOUS CORPS)

Après une forte diminution du nombre de candidats au 11^{ème} échelon ces dernières années, une légère augmentation est à signaler pour la campagne de promotion 2014. Cela résulte en partie de la modification de la date de prise en compte de l'échelon qui a été repoussée du 31/12/2013 au 31/08/2014. Toutefois le nombre de candidats au 11^{ème} échelon reste largement inférieur au contingent de promus (à l'exception du corps des Agrégés). Cela permet la promotion de candidats au 10^{ème} échelon et, chez les certifiés, de quelques candidats au 9^{ème} échelon.

Le **SIAES - FAEN** estime que le contingent de promotions est insuffisant et revendique son augmentation.

La position du **SIAES - FAEN** est claire :

➤ **LE SIAES - FAEN ESTIME NORMAL QUE L'ANCIENNETÉ SOIT PRISE EN COMPTE** et œuvre pour que les professeurs ayant fait une carrière complète dans la fonction publique soient admis à la retraite en ayant atteint l'indice terminal de la Hors Classe. Sauf exceptions (refus catégorique de l'inspection et/ou de l'administration) les collègues au 11^{ème} échelon et les plus âgés du 10^{ème} échelon ont pu être promus.

➤ **CONTRAIREMENT AUX AUTRES SYNDICATS, LE SIAES - FAEN NE REJETTE PAS POUR AUTANT LE « MÉRITE ».** LE **SIAES - FAEN ESTIME QUE LE TRAVAIL DE CHACUN DOIT ÊTRE RECONNU À SA JUSTE VALEUR.** Cela à l'expresse condition que le « mérite » soit apprécié sur des critères objectifs et indiscutables, ce qui est loin d'être toujours le cas.

Le **SIAES - FAEN** s'est donc opposé à un système de promotion « tout à l'ancienneté » et a également défendu la promotion de professeurs au 10^{ème} et au 9^{ème} échelon bénéficiant des meilleurs avis et/ou de points diplômés et/ou de points bi-admissibilité et/ou de points « éducation prioritaire ».

Le **SIAES - FAEN** a été le **seul syndicat à tenir fermement cette position** en Groupe de Travail et en CAPA.

⇒ **PRISE EN COMPTE DES DIPLÔMES** : La prise en compte des diplômes dans le barème de la hors classe (Certifiés, EPS, PLP) est une conquête du **SIAES - FAEN** qui avait revendiqué l'attribution de points supplémentaires quand d'autres syndicats ne soutenaient pas notre proposition, ou pire s'y opposaient. Scanner et mettre en ligne son diplôme dans la rubrique CV d'Iprof ne permet pas l'attribution des points. **Il faut suivre la procédure inscrite au BA et adresser une copie du diplôme au gestionnaire de votre discipline à la DIPE du Rectorat.** Une fois le diplôme validé et pris en compte dans le barème, il n'est pas utile de recommencer la procédure chaque année. Nous invitons les collègues concernés à suivre cette procédure dès maintenant et à **adresser également une copie du diplôme au SIAES - FAEN.**

HORS CLASSE DES PROFESSEURS AGRÉGÉS

Le Groupe de Travail (GT) s'est tenu le 15 Avril, la CAPA le 7 Mai et la CAPN du 24 au 26 Juin. Comme à l'accoutumée, lors du GT où une grande partie du travail est réalisé en amont de la CAPA, deux syndicats - dont le **SIAES - FAEN** - ont activement pris part aux discussions et présenté des propositions. Le SGEN-CFDT n'était pas représenté par son élu.

Il y avait cette année 1399 candidats promouvables dans notre académie. 280 candidat(e)s ont été proposé(e)s au Ministre par le Recteur et 96 ont été promu(e)s. Contrairement aux autres corps la proposition et la promotion hors barème sont possibles. Il n'y a donc pas de barre académique ou nationale.

Nos adhérent(e)s ont été informé(e)s de leur résultat. Des informations complémentaires sont sur www.siaes.com

Echelon	Candidat(e)s	Proposé(e)s	Promu(e)s	AVIS	Inspection	Chef d'établissement
11 ^{ème} échelon	142 (10,15 %)	119 (42,50 %)	79 (82,29 %)	Très favorable	248 (19,87 %)	338 (24,16 %)
10 ^{ème} échelon	304 (21,73 %)	157 (56,07 %)	17 (17,71 %)	Favorable	922 (73,88 %)	1034 (73,91 %)
9 ^{ème} échelon	385 (27,52 %)	4 (1,43 %)	0	Sans opposition	70 (5,61 %)	23 (1,64 %)
8 ^{ème} échelon	330 (23,59 %)	0	0	Défavorable	8 (0,64 %)	4 (0,29 %)
7 ^{ème} échelon	238 (17,01 %)	0	0	Non applicable	151	-
TOTAL	1399	280	96			

HORS CLASSE DES PROFESSEURS D'EPS

La CAPA s'est tenue le 24 Juin. Il y avait cette année 745 candidats promouvables pour 53 promotions possibles.

Nos adhérent(e)s ont été informé(e)s de leur résultat. Des informations complémentaires sont sur www.siaes.com

Barème dernier(e) promu(e) : 216,4 points

Echelon	Candidat(e)s	Promu(e)s	AVIS	Inspection	Chef d'établissement
11 ^{ème} échelon	53 (7,12 %)	41 (77,36 %)	Très favorable	130 (17,45 %)	234 (31,41 %)
10 ^{ème} échelon	169 (22,68 %)	12 (22,64 %)	Favorable	475 (63,76 %)	447 (60 %)
9 ^{ème} échelon	198 (26,58 %)	0	Sans opposition	135 (18,12 %)	59 (7,92 %)
8 ^{ème} échelon	180 (24,16 %)	0	Défavorable	5 (0,67 %)	5 (0,67 %)
7 ^{ème} échelon	145 (19,46 %)	0			
TOTAL	745	53			

HORS CLASSE DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL

La CAPA s'est tenue le 12 Juin. Il y avait cette année 1440 candidats promouvables pour 88 promotions possibles.

Nos adhérent(e)s ont été informé(e)s de leur résultat. Des informations complémentaires sont sur www.siaes.com

Barème dernier(e) promu(e) : 216 points

Echelon	Candidat(e)s	Promu(e)s	AVIS	Inspection	Chef d'établissement
11 ^{ème} échelon	68 (4,72 %)	49 (55,70 %)	Très favorable	261 (18,12 %)	306 (21,25 %)
10 ^{ème} échelon	295 (20,49 %)	39 (44,30 %)	Favorable	665 (46,18 %)	953 (66,18 %)
9 ^{ème} échelon	391 (27,15 %)	0	Sans opposition	495 (34,38 %)	161 (11,18 %)
8 ^{ème} échelon	371 (25,76 %)	0	Défavorable	19 (1,32 %)	20 (1,39 %)
7 ^{ème} échelon	315 (21,88 %)	0			
TOTAL	1440	88			

Toutes les informations sur votre carrière sont en ligne sur www.siaes.com
http://www.siaes.com/publications/carriere/siaes_votre_carriere.htm

BILAN DES COMMISSIONS PARITAIRES

HORS CLASSE DES PROFESSEURS CERTIFIÉS

La CAPA s'est tenue le 12 Juin. Il y avait cette année 5259 candidats promouvables pour 353 promotions possibles. Nos adhérent(e)s ont été informé(e)s de leur résultat. Des informations complémentaires sont sur www.siaes.com

Barème dernier(e) promu(e) : 212,9 points

En amont de la CAPA, un très important travail préparatoire a été réalisé lors du Groupe de Travail du 2 Juin qui a duré près de 4 heures durant lesquelles deux syndicats, dont le **SIAES - FAEN**, ont multiplié les interventions. Les autres syndicats (SNALC et FO) ne sont quasiment pas intervenus. Le SGEN-CFDT et SUD n'étaient pas représentés par leur élu.

Comme chaque année, les commissaires paritaires du **SIAES - FAEN** ont dénoncé, statistiques à l'appui, les disparités importantes et incompréhensibles entre disciplines et entre établissements concernant la répartition des avis. Objectivité et équité ne sont pas toujours garanties.

Dans plus de 200 d'établissements l'avis « Très Favorable » ou « Favorable » a été attribué par le chef d'établissement à 90 % ou plus des promouvables. **A contrario, dans d'autres établissements comportant de nombreux promouvables aucun avis « Très Favorable » n'a été attribué** (voir statistiques ci-dessous et sur notre site).

Le **SIAES - FAEN** demande à ce titre une transparence totale avec la possibilité de contestation en CAPA de l'avis du chef d'établissement et/ou de l'IPR avant la décision finale du Recteur.

Les commissaires paritaires du **SIAES - FAEN** ont également dénoncé l'arbitraire, des appréciations injustes bloquant la promotion de certains collègues et des dégradations injustifiées de l'avis. L'avis du chef d'établissement ou de l'inspection ne pouvant être modifié, nos interventions ont permis d'augmenter l'appréciation du recteur afin de rétablir les collègues dans leur droit et permettre la promotion de certains d'entre eux.

Dans certaines disciplines, en particulier Mathématiques et Sciences Physiques, les IPR limitent l'attribution des avis « Très Favorable » et « Favorable » aux professeurs au 10^{ème} et 11^{ème} échelon. Nous avons rappelé que l'attribution généralisée de l'avis « Sans Opposition » pouvait démotiver de nombreux enseignants investis et impliqués dans leur métier. Des IPR estiment que l'attribution de l'avis « Très Favorable » durant de longues années, sans perspective de promotion, est également source de découragement. C'est effectivement le sentiment parfois ressenti, a fortiori par des professeurs particulièrement méritants obtenant soudainement l'appréciation « Remarquable » du Recteur (65 points), alors que deux avis « Très Favorable » leur sont attribués et qu'ils obtenaient jusqu'alors l'appréciation « Excellent » du Recteur (80 points).

Echelon	Candidat(e)s	Promu(e)s
11 ^{ème} échelon	246 (4,67 %)	205 (58,07 %)
10 ^{ème} échelon	1128 (21,45%)	142 (40,23 %)
9 ^{ème} échelon	1454 (27,65 %)	6 (1,70 %)
8 ^{ème} échelon	1199 (22,80 %)	0
7 ^{ème} échelon	1232 (23,43 %)	0
TOTAL	5259	353

AVIS	Inspection	Chef d'établissement
Très favorable	1008 (19,17 %)	1057 (20,10 %)
Favorable	2789 (53,03 %)	3636 (69,14 %)
Sans opposition	1423 (27,06 %)	538 (10,23 %)
Défavorable	39 (0,74 %)	28 (0,53 %)

Consultez sur www.siaes.com les statistiques exhaustives réalisées par les commissaires paritaires certifiés du **SIAES - FAEN**

Répartition des avis des corps d'inspection

Disciplines	DEFAVORABLE		SANS OPPOSITION		FAVORABLE		TRES FAVORABLE		TOTAL AVIS
ALLEMAND	0	0,00%	9	18,00%	32	64,00%	9	18,00%	50
ANGLAIS	3	0,42%	111	15,37%	460	63,71%	148	20,50%	722
ARABE	0	0,00%	6	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	6
ARTS APPLIQUES	0	0,00%	5	26,32%	12	63,16%	2	10,53%	19
ARTS PLASTIQUES	1	1,02%	23	23,47%	52	53,06%	22	22,45%	98
BIOTECHNOLOGIE	0	0,00%	0	0,00%	27	81,82%	6	18,18%	33
CHINOIS	0	0,00%	1	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1
DOCUMENTATION	1	0,64%	46	29,49%	77	49,36%	32	20,51%	156
ECONOMIE ET GESTION	2	1,06%	25	13,30%	120	63,83%	41	21,81%	188
EDUCATION MUSICALE	1	0,69%	10	6,94%	96	66,67%	37	25,69%	144
ESPAGNOL	4	1,26%	76	23,97%	185	58,36%	52	16,40%	317
HEBREU	0	0,00%	1	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1
HISTOIRE GEOGRAPHIE	6	1,09%	225	40,76%	206	37,32%	115	20,83%	552
HOTELLERIE	0	0,00%	0	0,00%	10	62,50%	6	37,50%	16
ITALIEN	4	3,10%	46	35,66%	55	42,64%	24	18,60%	129
JAPONAIS	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	100,00%	1
LETTRES CLASSIQUES	0	0,00%	6	4,58%	100	76,34%	25	19,08%	131
LETTRES MODERNES	1	0,13%	30	3,93%	598	78,27%	135	17,67%	764
MATHEMATIQUES	3	0,49%	381	62,05%	112	18,24%	118	19,22%	614
PROVENÇAL	0	0,00%	3	15,79%	12	63,16%	4	21,05%	19
PHILOSOPHIE	0	0,00%	7	10,14%	52	75,36%	10	14,49%	69
PHYSIQUE CHIMIE	8	1,98%	242	59,90%	101	25,00%	53	13,12%	404
PORTUGAIS	0	0,00%	0	0,00%	1	50,00%	1	50,00%	2
RUSSE	0	0,00%	1	50,00%	1	50,00%	0	0,00%	2
SVT	4	1,36%	68	23,13%	163	55,44%	59	20,07%	294
SES	0	0,00%	4	5,06%	60	75,95%	15	18,99%	79
SII - AC	0	0,00%	0	0,00%	3	75,00%	1	25,00%	4
SII - EE	0	0,00%	13	30,23%	21	48,84%	9	20,93%	43
SII - IN	0	0,00%	15	31,25%	24	50,00%	9	18,75%	48
SII - ING ME	0	0,00%	13	16,05%	45	55,56%	23	28,40%	81
STMS	0	0,00%	2	8,00%	19	76,00%	4	16,00%	25
TECHNOLOGIE	1	0,41%	51	20,90%	145	59,43%	47	19,26%	244

Établissements où le % d'avis « Très favorable » du chef d'établissement est le moins élevé.

CLG PAYS DE BANON	0,00%
CLG FERNAND LEGER BERRE L'ETANG	0,00%
CLG STEPHANE MALLARME	0,00%
CLG ALPHONSE SILVE MONTEUX	3,13%
CLG JEAN DE LA FONTAINE GEMENOS	6,25%
CLG VIEUX PORT MARSEILLE 2	6,25%
CLG JEAN BOUIN L'ISLE SUR LA SORGUE	7,14%
CLG VERSAILLES MARSEILLE 3	7,14%
CLG BELLE DE MAI MARSEILLE 3	7,14%
CLG FRANCOIS RASPAIL CARPENTRAS	7,14%
LYC JEAN HENRI FABRE CARPENTRAS	7,41%
CLG AMPERE ARLES	7,69%
CLG VAUBAN BRIANCON	8,33%
CLG PYTHEAS MARSEILLE 14	9,09%
CLG RENE SEYSSAUD SAINT CHAMAS	9,09%
CLG FRANCOIS VILLON MARSEILLE 11	9,09%
CLG MIRAMARIS MIRAMAS	9,09%
CLG ROGER CARCASSONNE PELISSANNE	9,52%
CLG GRANDE BASTIDE MARSEILLE 9	10,00%
CLG MARIA BORRELY DIGNE LES BAINS	10,00%
CLG LES ECRINS EMBRUN	10,53%
CLG GABRIEL PERI GARDANNE	11,11%
CLG LES GARRIGUES ROGNES	11,11%
CLG JEAN MOULIN SALON DE PROVENCE	11,76%
CLG JULIUS VERNE LE PONTET	12,50%
CLG PIERRE MATRAJA SAUSSET LES PINS	12,50%
CLG ANATOLE FRANCE MARSEILLE 6	12,50%

Établissements où le % d'avis « Défavorable » et « Sans Opposition » du chef est le plus élevé.

CLG FREDERIC MISTRAL PORT DE BOUC	71,43%
CLG FERNAND LEGER BERRE L'ETANG	66,67%
CLG MARCEL PAGNOL PERTUIS	57,89%
CLG HENRI FABRE VITROLLES	53,85%
CLG JEAN MOULIN SALON DE PROVENCE	52,94%
CLG CLOVIS HUGUES CAVAILLON	52,17%

Mademoiselle Madame Monsieur

NOM (en majuscules) :
Prénom :
Nom de jeune fille :
Date de naissance : Situation familiale : Enfants :
ADRESSE :
Commune : Code postal :
Tél. fixe : Tél. portable :

Courriel :@.....
Le courriel est important pour recevoir nos publications et communiqués.

Discipline :
Corps : Echelon : Classe normale Hors classe

ETABLISSEMENT :
Commune :

TZR Zone de remplacement :
Etablissement de rattachement :
Affectation à l'année :

Stagiaire Retraité(e) Autre situation

Cotisation de euros, réglée le/...../..... par chèque bancaire CCP
Signature :

Le
Courrier
du
S.I.A.E.S.



Santé et risques psychosociaux.
Travail en commission : Ce sont parfois ceux qui en parlent le plus qui en font le moins !
Hommages à Jean Paul GARCIN.
Elections professionnelles 2014.
STAGIAIRES 2014-2015.
Bilan des Commissions Paritaires.

Dispensé de timbrage

ROGNAC CTC

S.I.A.E.S.
133 Rue Jaubert
13005 MARSEILLE



Déposé
le 16 juillet 2014

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S. CCP 12 999 99 G Marseille

l'adresser à la trésorière : Virginie VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille

Possibilité de paiement fractionné : Envoyer 2 ou 3 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée au verso.
Tarif couple : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse. **Mi-temps :** 3/4 de la cotisation

Impôts : Crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation (attestation dès réception).

La cotisation court sur 365 jours à partir de son encaissement.

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...

Cotisations 2014 / 2015	Classe normale		Hors classe
	1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon	7 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon	
Chaires supérieures	112 €		
Agrégés	84 €	108 €	112 €
Certifiés, PLP, Prof. et CE d'EPS, CPE, PEGC, AE	72 €	95 €	99 €
Etudiants M1/M2 : 25 € STAGIAIRES : 35 € Retraités : 32 €			
MA - Contractuels : 48 € Vacataires, Ass éduc/péda : 32 €			
Abonnement seul au « Courrier du SIAES » : 10 €			

Le S.I.A.E.S. à votre service :

Secrétaire Général (délégué au Rectorat tous corps)	Jean-Baptiste VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 80 13 44 28 ✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr
1 ^{er} Secrétaire adjoint Responsable TZR	Fabienne CANONGE	Résidence Les Hauts de la Genestelle Bât 9 Chemin du Rouquier 13800 ISTRES ☎ 04 42 30 56 91 ✉ fabienne.canonge@siaes.com
2 ^{ème} Secrétaire adjoint Délégué EPS / Retraite	Jean Luc BARRAL	10 Le Panorama 13112 La Destrousse ☎ 04 42 62 55 01 ✉ jluc.barral@gmail.com
Trésorière Coordination des S1	Virginie VOIRIN VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 30 58 86 54 ✉ voirin.virginie@orange.fr
Secrétaire exécutif Site internet	André BERNARD	Avenue Isidore Gautier 13720 La Bouilladisse ☎ 04 42 62 97 88 ✉ abernard@lunabong.com
Secrétaire exécutif EPS	Christophe CORNEILLE	1 Impasse Touraine 13180 Gignac La Nerthe ☎ 06 50 41 13 54 ✉ ccrys@laposte.net
Commissaires Paritaires Académiques Agrégés : Nathalie BEN SAHIN REMIDI ☎ 13 Montée de la Condamine 04510 Mirabeau ✉ nathalie.remidi@wanadoo.fr Denis ROYNARD (PRAG, également élu au CNESER) (contacter JB VERNEUIL qui transmettra)		
Conseiller technique - coresponsable Agrégés : Marie-Françoise LABIT ☎ Le Moulin des Cadeneaux 301 Avenue Paul Brutus 13170 Les Pennes Mirabeau ☎ 04 91 65 71 87 ✉ mariefrancoise.labit@orange.fr		
Commissaires Paritaires Académiques Certifiés : Jean-Baptiste VERNEUIL - Fabienne CANONGE - Jessyca BULETE - Virginie VERNEUIL (VOIRIN)		
Conseillers techniques	Jessyca BULETE Thomas LLERAS Virginie VOIRIN VERNEUIL	Coresponsable Certifiés, Coresponsable Collèges ✉ jessyca.bulete@free.fr Coresponsable Certifiés, Coresponsable Lycées Coresponsable Certifiés, Responsable « éducation prioritaire » (voir coordonnées ci-dessus)
Responsables PLP	Eric PAOLILLO Virginie VITALIS	Conseiller technique - responsable PLP (contacter JB VERNEUIL qui transmettra) Coresponsable PLP
Correspondantes 04 - 05	Nathalie BEN SAHIN REMIDI et Virginie VITALIS	
Trésorière adjointe + Responsable routage + Responsable enseignements artistiques + Contractuels : Fabienne CANONGE (voir coordonnées ci-dessus) Responsable stagiaires + Problèmes juridiques + ECLAIR : Jean-Baptiste VERNEUIL (voir coordonnées ci-dessus)		
Secrétaire honoraire : Jacques MILLE ✉ jacques.mille2@wanadoo.fr		